

# **Les rapports avec Rome**

## **La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X ne pourrait-elle pas obtenir un statut qui nous protège ?**

par Maubert

Nous continuons la reproduction de l'étude sur l'actualité religieuse parue en feuilleton dans *L'Acampado*, bulletin du Prieuré de Marseille de la FSSPX. (Le présent article est tiré du n° 128 – juillet-août 2017 – de *L'Acampado*.)

*Le sel de la terre.*

### **Raisons en faveur d'une réponse positive**

Il semble que oui, nous pourrions obtenir un statut qui nous protège.

#### Première raison

En effet, on nous propose une prélatrice personnelle ; cependant, le projet offert à notre examen contient des garanties supplémentaires qui ne figurent pas dans le code de 1983, et qui nous mettent complètement à l'abri de l'influence des évêques diocésains. Bref, c'est une exemption quasi complète. Et cette structure n'a été proposée à aucune autre communauté rattachée à Rome ; par conséquent, on ne peut s'appuyer sur leur expérience pour juger de notre cas.

#### Deuxième raison

Certes, cette structure, nous ne pourrions l'accepter à présent, car certaines conditions posées par les autorités romaines restent encore inacceptables. Mais, peu à peu, ils enlèvent ces conditions pour parvenir à l'union :

ils ont cessé d'exiger de nous la profession et le serment de 1989, l'acceptation de la légitimité de la nouvelle messe, la reconnaissance de la liberté religieuse et de l'œcuménisme.

Ces points de doctrine sont présentés comme des questions ouvertes. Et même, à l'heure qu'il est, il ne nous est même plus demandé de reconnaître Vatican II de quelque manière que ce soit. On nous donne même le droit de défendre publiquement nos positions ; aussi le moment d'une normalisation de nos œuvres est-il arrivé.

### Troisième raison

En outre, nous posons comme condition *sine qua non* d'être acceptés *tels que nous sommes*. C'était déjà ce que demandait Mgr Lefebvre aux autorités romaines, en son temps. Et afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté à ce sujet, nous précisons bien à nos interlocuteurs ce que cela veut dire, à savoir : que nous tenons certains nouveaux rites de sacrements (confirmation, ordre) comme douteux et, le cas échéant, nous les réitérons. Il faudra nous accepter ainsi. Aussi cette condition implique-t-elle toutes les autres, et c'est suffisant.

### Quatrième raison

Dès lors, nous continuerons à dénoncer les erreurs, avant comme après la normalisation. Rien ne sera changé.

### Cinquième raison

Mais le statut est-il suffisant ? Certes non ! Il faut encore qu'il soit respecté. Or, justement, non seulement le pape a de la sympathie pour nous, mais il prend notre défense contre ceux qui voudraient nous condamner. C'est là une réalité qui s'impose. Même s'il n'est pas d'accord avec nous sur tous les points, néanmoins, il apprécie notre travail.

### Sixième raison

Par tout ce qui précède, on voit combien les circonstances d'une éventuelle reconnaissance nous sont favorables et n'ont rien à voir avec celles qui ont présidé à la fondation des autres communautés traditionnelles reconnues par Rome. Mais, en outre, il y a cette circonstance, de taille : ces communautés étaient demandeuses, tandis que, pour nous, c'est Rome qui fait pression. Autrement dit, c'est un signe de la Providence que nous

n'avions pas cherché. Par conséquent, nous aurons les grâces d'état pour faire face à cette nouvelle situation. D'ailleurs, la Fraternité et les communautés amies ne sont-elles pas consacrées à Notre-Dame ? La sainte Vierge nous guidera.

### Septième raison

En outre, il n'est pas juste de dire que les communautés attachées à Rome ont abandonné le combat. Par exemple, la Fraternité Saint-Pierre, au moins par endroits, est restée fidèle à la messe traditionnelle, avec peu de concessions. C'est donc la preuve par les faits qu'on peut se protéger efficacement.

### Huitième raison

Si nous cherchons une reconnaissance canonique, ce n'est pas pour être unis à la personne mais à la fonction du pape. Certes, la personne peut verser en bien des erreurs – que nous continuerons à rejeter – mais la fonction qu'il exerce est sacrée.

## Avis en sens contraire

En 1984, à ceux qui voulaient profiter de l'indult pour être réintégrés dans l'Église officielle – afin de « changer les choses de l'intérieur », selon leur expression – Mgr Lefebvre répondait :

C'est un raisonnement faux. On ne rentre pas dans un cadre sous des supérieurs, alors que ceux-ci ont tout en main pour nous juguler. « Une fois reconnus, dites-vous, nous pourrions agir à l'intérieur de l'Église. » C'est une erreur profonde et une méconnaissance totale de l'esprit de ceux qui composent la hiérarchie actuelle. [...] Nous ne pouvons pas nous placer sous une autorité dont les idées sont libérales et qui nous condamnerait, petit à petit, par la force des choses, à accepter ces idées et leurs conséquences, d'abord la nouvelle messe <sup>1</sup>.

Mgr Lefebvre disait encore :

Se mettre à l'intérieur de l'Église, qu'est-ce que cela veut dire ? Et d'abord de quelle Église parle-t-on ? Si c'est de l'Église conciliaire <sup>2</sup>, il faudrait que

---

<sup>1</sup> — Cité par Mgr TISSIER DE MALLERAIS, *Marcel Lefebvre, une vie*, Étampes, Clovis, 2002, p. 561.

<sup>2</sup> — « L'instauration de cette Église conciliaire imbue des principes de 89, des principes maçonniques vis-à-vis de la religion et des religions, vis-à-vis de la société civile, est une imposture inspirée par l'Enfer pour la destruction de la religion catholique, de son magistère

nous qui avons lutté contre elle pendant vingt ans parce que nous voulons l'Église, nous rentrions dans cette Église conciliaire pour soi-disant la rendre catholique. *C'est une illusion totale. Ce ne sont pas les sujets qui font les supérieurs, mais les supérieurs qui font les sujets* <sup>1</sup>.

## Réponse de fond

Les raisons qui précèdent font ressortir deux sortes de protections qui empêcheraient que nous soyons contaminés par les milieux conciliaires. La première, c'est l'exemption de la juridiction des évêques <sup>2</sup> ; par-là, nous serions purement et simplement soustraits à leur influence directe. La deuxième est très différente : la personne – physique ou morale – reste sous l'influence du chef (en l'occurrence le Saint-Père), mais la protection consiste à obtenir de lui l'engagement qu'il n'exigera pas de nous des actes qui mettraient notre foi en péril.

La première sorte de protection – l'exemption des évêques – diminue le péril, mais ne le supprime pas, et cela pour deux raisons :

– La première, c'est que l'exemption, à supposer qu'elle soit totale, nous protégerait efficacement contre des évêques hostiles à la Tradition ; mais s'il se trouve quelque évêque bienveillant, offrant à nos prêtres de collaborer avec lui dans certaines œuvres, la méfiance tomberait assez facilement. Si nous acceptions ces offres, nous retomberions dans le cas traité à l'article précédent <sup>3</sup>.

– La deuxième raison est que, en dernier ressort, nous resterions soumis à un pape moderniste. Par conséquent, la question très précise à résoudre ici est celle-ci : Peut-on se protéger efficacement d'un pape néo-moderniste ?

Pour y répondre, il sera utile de voir le rôle de l'autorité dans toute société et la disposition à suivre l'autorité que l'on constate dans la nature humaine.

### Le rôle de l'autorité dans une société

Dans toute société, le chef, détenteur de l'autorité, a raison de cause efficiente de cette société. C'est lui qui pousse et stimule ses sujets dans la pour-

re, de son sacerdoce et du sacrifice de Notre-Seigneur », Mgr LEFEBVRE, *Itinéraire spirituel*, 1990, p. 21-22.

<sup>1</sup> — *Fideliter* n° 70, p. 6.

<sup>2</sup> — L'exemption est un privilège par lequel une personne ou une communauté est soustraite, en tout ou en partie, à l'autorité des évêques pour être directement sous celle du Saint-Siège.

<sup>3</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 104, p. 195 et suivantes.

suite du bien commun. Sans autorité, chacun est instinctivement porté à chercher ses intérêts personnels, qui lui font oublier – sans qu’il y ait nécessairement mauvaise volonté – les exigences du bien commun. (Lorsque celui-ci est gravement menacé, un instinct plus profond nous porte à le défendre, mais cette tendance mise en nous par le Créateur est souvent obnubilée par les conséquences du péché originel et par nos péchés personnels.)

Une société parfaite – comme c’est le cas de l’Église – a en elle tous les moyens pour atteindre sa fin ; son chef a tous les moyens nécessaires pour y conduire ses sujets. S’il s’agit de l’Église, ces moyens sont excellents en eux-mêmes ; mais si le chef – en l’occurrence le pape – ne conduit plus au bien commun <sup>1</sup> de l’Église, à savoir le règne de Notre-Seigneur dans les âmes et les institutions ; plus encore, s’il en détourne les âmes, nous avons alors le devoir de nous protéger de lui et de continuer à œuvrer à ce bien commun malgré lui. C’est dans ce sens que Mgr Lefebvre disait :

Nous disons, nous, que l’on ne peut pas être soumis à l’autorité ecclésiastique et garder la Tradition. Eux [les ralliés] affirment le contraire. C’est tromper les fidèles <sup>2</sup>.

### Une disposition de la nature humaine

Non seulement la droite raison nous montre que l’autorité est nécessaire pour que la société atteigne le bien commun, mais le bon Dieu a mis en nous une disposition à suivre l’autorité. Là aussi, cette disposition peut être obnubilée par le péché (ce qui nous fait si souvent désobéir !), mais foncièrement elle demeure toujours. Dans son livre *Machiavel pédagogue*, Pascal Bernardin relate des expériences mettant en évidence « le rôle de l’autorité dans le comportement humain. [Le professeur Milgram] a répété ses expériences sur 300 000 personnes ; elles ont été refaites dans de nombreux pays. Leurs résultats en sont indiscutés <sup>3</sup> ».

C’est dire leur caractère universel ; il s’agit d’une loi qui tient à la nature humaine. Au cours de ces expériences, dans un lycée, l’autorité – l’expérimentateur dit au professeur qu’il est mandaté par le proviseur, ce qui lui donne autorité –, l’autorité donc, demande à un professeur d’envoyer une décharge électrique aux élèves donnant une mauvaise réponse. Il s’agit d’une simulation par les élèves, mais le professeur y croit, car il n’est pas au courant (c’est le cas de le dire !) de la simulation ; les élèves font semblant de se tordre de douleur. Le professeur n’agit qu’à contrecœur, contre sa conscience, mais, suivant les endroits, entre 60 % et 85 % des profes-

---

<sup>1</sup> — Le bien commun est la cause finale de la société.

<sup>2</sup> — *Fideliter* n° 68, p. 16.

<sup>3</sup> — Pascal BERNARDIN, *Machiavel pédagogue*, éd. Notre-Dame des Grâces, 1995, p. 14.

seurs vont jusqu'au bout de l'expérience. Plus encore : aucun professeur n'essaie de dénoncer l'expérimentateur (donc l'autorité).

L'auteur évoque ensuite le conformisme. Puis il montre comment on arrive à changer les idées d'un homme en lui faisant poser des actes contre ses convictions : ces actes provoquent une contradiction intérieure (appelée « dissonance cognitive »). Un homme dans cette situation cherchera à « réorganiser son psychisme, pour réduire la dissonance [...]. En d'autres termes, si un individu a été engagé dans un certain type de comportement, il aura tendance à le rationaliser <sup>1</sup> ».

Tout ce qui précède est constaté par des personnes qui n'ont pas nécessairement la foi, mais qui prennent acte de phénomènes tenant à la nature des choses.

### Peut-on se protéger du pape ?

Certes, depuis le Concile, le pape détourne les âmes du bien commun de l'Église, mais n'y aurait-il pas moyen d'empêcher cette mauvaise influence sur nous, en apposant des conditions à toute reconnaissance canonique : qu'on n'exige pas de nous de reconnaître Vatican II, de célébrer la nouvelle messe, etc. ?

En théorie, cela reste toujours possible ; d'ailleurs Mgr Lefebvre l'a essayé. Mais, dans la pratique, c'est quasiment impossible. Et cela se comprend assez facilement.

En effet, encore une fois, dans une société, tout est polarisé vers le bien commun. Or, le « bien » vers lequel les papes conciliaires dirigent les âmes et les institutions est, hélas ! non seulement un faux bien, mais est diamétralement opposé à la vraie fin de l'Église : ils sont opposés au règne de Notre-Seigneur, tandis que nous sommes tout tendus vers ce règne. Comment peuvent-ils admettre une communauté qui irait contre leur « bien commun » ?

Ce serait contradictoire. Foncièrement, les buts divergent. Mgr Lefebvre en faisait le constat :

Rapidement nous nous sommes aperçus que nous avions affaire à des gens qui ne sont pas honnêtes. [...] Nous, nous désirions la reconnaissance, Rome voulait la réconciliation et que nous reconnaissions nos erreurs <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> — Pascal BERNARDIN, *Machiavel pédagogue*, p. 22.

<sup>2</sup> — *Fideliter* n° 70, p. 2.

## Alors, avons-nous le droit de nous mettre sous l'autorité d'un pape néo-moderniste ?

### • *Notre situation*

Pour saisir la portée de cette question, rappelons brièvement la situation où nous nous trouvons. Entre 1970 et 1975, Mgr Lefebvre a dirigé son œuvre sans être inquiété de façon majeure par les autorités romaines. Même, en 1971, le Saint-Siège est intervenu en sa faveur par un décret de louange.

Peu à peu, il a dû prendre des mesures plus fermes pour se protéger des influences modernistes ; d'abord en cessant la fréquentation de l'université de Fribourg, puis en interdisant formellement l'assistance à la nouvelle messe (1974).

Sur ce, des plaintes – venues notamment de l'épiscopat français – ont prévenu le Saint-Siège contre lui, ce qui a abouti à la suppression de la Fraternité en 1975. Depuis lors, notre apostolat s'exerce en dehors de toute influence effective des autorités ecclésiastiques. D'où la question qui se pose : pouvons-nous nous *remettre* sous ces autorités, c'est-à-dire accepter *l'exercice* de leur autorité sur nous, sachant que cet exercice est habituellement tourné vers une fin opposée au règne de Notre-Seigneur ?

### • *Les principes donnés par saint Thomas*

Laissons de nouveau la parole à saint Thomas (II-II, q. 10, a. 10) : « Les infidèles peuvent-ils avoir une autorité ou même une souveraineté sur les fidèles ? » Le docteur angélique passe du domaine social (article 9 : contacts avec les infidèles) à celui du politique. « Question de subordination, dit le père Bernard, et non plus seulement de communication. » L'auteur précité explicite le contexte de cette question : l'ordre féodal. Certes, la sujétion des serfs vis-à-vis des seigneurs n'était pas absolue, mais toujours cette autorité « conférait à celui qui en était revêtu un prestige religieux, une investiture qui parfois était un véritable sacre. Il faut se souvenir de tout cela pour comprendre ici la gravité de la question posée <sup>1</sup>. » Le cas qui nous occupe n'est-il pas semblable à celui que décrit le père Bernard ? « Qui vous écoute m'écoute » (Luc 10, 16), dit Notre-seigneur à ses apôtres. Le pape est vicaire du Christ. Le sacre des évêques, l'intronisation des papes confèrent à ceux-ci un prestige plus qu'humain, sacré. (Depuis la Révolution, les gouvernants républicains ne sont plus entourés de ce prestige sacré. Néanmoins, étant chefs, ils gardent une influence, en l'occurrence mauvaise, sur leurs sujets. C'est toujours un tort d'avoir de mauvais chefs.) D'ailleurs, dans les contacts de Mgr Lefebvre

<sup>1</sup> — La Revue des jeunes, *La foi*, t. 2, 1963, p. 288-289.

avec les autorités romaines, ces dernières ne se sont pas fait faute de le rappeler, quand elles exigeaient de lui la soumission.

Lorsque le seigneur a un tel pouvoir sur ses sujets, poursuit le père Bernard, les fidèles peuvent-ils avoir à leur tête un infidèle ? N'y-a-t-il pas à cela un scandale pour les infidèles et un péril pour les fidèles. Telle est la question <sup>1</sup>.

Pour y répondre, saint Thomas fait une distinction. On peut envisager deux cas différents :

– Soit il s'agit d'instituer à neuf une souveraineté ou une autorité des infidèles sur les fidèles.

Ceci, dit le Théologien, ne doit être permis en aucune manière, car ce serait un scandale et ce serait au péril de la foi. Facilement, en effet, ceux qui sont soumis à la juridiction des autres peuvent être changés par ceux qui sont au-dessus d'eux et dont ils ont à suivre les ordres, à moins que ces subordonnés ne soient d'une très grande vertu.

Notons que le principe ici énoncé par saint Thomas est très général, et peut s'appliquer ainsi : un moderniste à qui on confère l'autorité pourra facilement changer ses sujets. En effet, commente le père Bernard, « il est très périlleux pour les fidèles d'être gouvernés par un infidèle, car il peut faire beaucoup de mal à leur foi par les blasphèmes qu'il dit ou laisse dire, et par les moyens de persuasion ou de persécution dont il dispose ». De même, un pape moderniste, par les scandales œcuméniques, est un péril pour la foi <sup>2</sup>, y compris chez nous (Mgr Lefebvre disait cela au sujet du scandale d'Assise).

Quant aux moyens de persuasion et de persécution, nous les avons peut-être oubliés, mais il suffit de se rafraîchir la mémoire en lisant les numéros d'*Itinéraires* des années 1960-1970 <sup>3</sup>. Plus proche de nous, il y a le cas des Franciscains de l'Immaculée.

Ces raisons, continue le père Bernard, sont d'expérience et de simple bon sens : elles tiennent à la nature même des situations [indépendamment des bonnes intentions de tel ou tel sujet. NDLR] et ne sont donc changeables ni contestables. Aussi sont-elles toujours en vigueur <sup>4</sup>.

« Voilà pourquoi, conclut saint Thomas, l'Église ne permet aucunement que les infidèles acquièrent la souveraineté sur les fidèles ni qu'ils soient mis à leur tête, à quelque titre que ce soit, dans une charge. »

– Ensuite, le deuxième cas pouvant être envisagé est celui d'une autorité qui existe déjà, celui d'un prince infidèle qui a déjà l'autorité sur des fidèles ;

<sup>1</sup> — La Revue des jeunes, *ibid.*

<sup>2</sup> — Pour plus de détails, voir *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse*, p. 33-40.

<sup>3</sup> — Notamment « Les chiens » (Supplément à *Itinéraires* n° 89), et l'appel aux évêques de France de Jean MADIRAN (n° 92, p. 4-17).

<sup>4</sup> — La Revue des jeunes, *ibid.*, p. 290.

sauf cas exceptionnels, on ne peut, pour cette seule raison d'infidélité, destituer ce prince. Cette question ne regarde pas directement notre cas, car elle est réglée par des principes propres au pouvoir temporel des princes.

Plus loin (II-II, q. 12, a. 2), saint Thomas examine le cas d'un prince apostat. L'apostasie est plus grave que la simple infidélité, car elle implique un reniement. Voici ce qu'il dit de l'exercice de l'autorité chez un tel prince :

Un tel exercice de l'autorité pourrait en effet tourner à une grande corruption de la foi, puisque, comme on l'a dit (II-II, q. 12, a. 1 : « L'apostat sème la querelle, parce qu'il cherche à éloigner les autres de la foi comme il s'en est écarté lui-même »), l'apostat médite le mal en son cœur et sème les querelles, en cherchant à détacher les gens de la foi.

Encore une fois, les papes conciliaires ne sont pas canoniquement apostats, mais combien de fois Mgr Lefebvre n'a-t-il pas parlé d'apostasie à leur sujet (« Rome est dans l'apostasie. Ce ne sont pas des paroles en l'air que je vous dis. C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie <sup>1</sup> ») ? Sur le plan objectif, ils s'écartent de la foi et, de fait, cherchent à en écarter ceux qui sont restés fidèles. Toutes les relations entre Écône et Rome en sont la preuve éclatante.

En conséquence de ce qui précède, il faut dire que des sujets qui se trouveraient placés sous l'autorité de supérieurs qui travailleraient à la corruption de la foi devraient, même au prix des plus grands sacrifices, essayer de s'éloigner le plus possible du rayon de cette influence prévaricatrice.

### Les enjeux de cette question

Ils ne sont rien de moins que la conservation de notre foi et sa confession publique.

#### • *La confession de la foi*

D'abord la confession publique de la foi. L'expérience montre que les autorités néo-modernistes cherchent à nous bâillonner, à nous réduire au silence. C'est ce que constata Mgr Lefebvre au sujet des ralliés.

Quand ils disent qu'ils n'ont rien lâché, c'est faux, dit-il en 1991. Ils ont lâché la possibilité de contrer Rome. Ils ne peuvent plus rien dire. Ils doivent se taire, étant donné les faveurs qui leur ont été accordées. Il leur est maintenant impossible de dénoncer les erreurs de l'Église conciliaire. Tout doucement, ils adhèrent, ne serait-ce que par la profession de foi qui est demandée par le cardinal Ratzinger. Je crois que Dom Gérard est en passe de faire paraître un petit livre rédigé par l'un de ses moines, sur la liberté religieuse et qui va essayer de la justifier.

1 — Conférence de Mgr Lefebvre à la retraite des prêtres, 4 septembre 1987.

En fait de « petit livre », le père Basile, du Barroux, a publié une thèse de 2960 pages. C'est qu'il en faut des pages pour tenter de concilier l'inconciliable <sup>1</sup> !

Du point de vue des idées, poursuit l'archevêque, ils virent tout doucement et finissent par admettre les idées fausses du Concile, parce que Rome leur a accordé quelques faveurs pour la Tradition. C'est une situation très dangereuse.

Ils ont pratiquement abandonné le combat de la foi. Ils ne peuvent plus attaquer Rome <sup>2</sup>.

En 1988, après les sacres, le *Courrier de Rome* revenait sur le protocole du 5 mai.

Dans la Note diffusée le 16 juin 1988 par la salle de Presse du Vatican, on lit que, dans le protocole « destiné à servir de base » pour la « réconciliation », Mgr Lefebvre et la Fraternité s'engageaient « à une attitude d'étude et de communication avec le siège Apostolique, évitant toute polémique au sujet des points enseignés par Vatican II ou des réformes postérieures qui leur paraissaient difficilement conciliables avec la Tradition ». C'était clairement un « pacte de silence ».

Une expérience amère de plus de vingt ans a largement démontré qu'argumenter « dans une attitude d'étude et de communication » avec le Vatican était chose parfaitement inutile : le seul résultat prévisible de l'« accord » était *la réduction au silence* de l'unique voix autorisée et dérangeante qui se soit fait entendre à l'heure de l'auto-démolition généralisée de l'Église <sup>3</sup>.

#### • *La conservation de la foi*

Ensuite, la foi elle-même finit par être touchée. Voici ce que dit l'abbé Gaudron au sujet des ralliés :

Ils ont commencé par un silence qu'ils jugeaient prudent. Ils ont dû, de plus en plus, donner des gages. Ils ont été soumis, sans même s'en rendre compte, à la pression psychologique du libéralisme – d'autant plus efficace qu'elle semble moins contraignante. Ils ont fini par s'interdire à eux-mêmes de penser autrement qu'ils disaient et agissaient [« A force de ne pas vivre comme on pense, a dit Paul Bourget, on finit par penser comme on vit »]. Bref, ils sont passés tout entiers dans l'engrenage dans lequel ils avaient imprudemment placé le doigt <sup>4</sup>.

Ce mécanisme est celui décrit plus haut par Pascal Bernardin.

<sup>1</sup> — Voir Abbé GAUDRON, *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église*, 3<sup>e</sup> édition, éd. du Sel, Avrillé, 2009, p. 290.

<sup>2</sup> — *Fideliter* n° 79, p. 5-6.

<sup>3</sup> — *La Tradition excommuniée*, Publications du Courrier de Rome, Versailles, 1989, p. 40.

<sup>4</sup> — Abbé GAUDRON, *Catéchisme catholique de la crise de l'Église*, éd. du Sel, Avrillé, 3<sup>e</sup> édition, p. 289.

## Conclusion

Nous laissons la parole à Mgr Lefebvre :

Si je vis encore un peu, dit-il, en supposant que d'ici à un certain temps Rome fasse un appel, qu'on veuille nous revoir, reprendre langue, à ce moment-là, c'est moi qui poserais les conditions. Je n'accepterai plus d'être dans la situation où nous nous sommes trouvés lors des colloques. C'est fini. Je poserais la question au plan doctrinal :

« Est-ce que vous êtes d'accord avec les grandes encycliques de tous les papes qui vous ont précédés ? Est-ce que vous êtes d'accord avec *Quanta cura* de Pie IX, *Immortale Dei*, *Libertas* de Léon XIII, *Pascendi* de Pie X, *Quas primas* de Pie XI, *Humani generis* de Pie XII ? Est-ce que vous êtes en pleine communion avec ces papes et avec leurs affirmations ? Est-ce que vous acceptez encore le serment antimoderniste ? Est-ce que vous êtes pour le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ ? Si vous n'acceptez pas la doctrine de vos prédécesseurs, il est inutile de parler. Tant que vous n'aurez pas accepté de réformer le Concile en considérant la doctrine de ces papes qui vous ont précédés, il n'y a pas de dialogue possible. C'est inutile. »

Les positions seraient ainsi plus claires <sup>1</sup>.

## Réponses aux objections

La première : la prélatrice personnelle nous protégerait complètement

Contre qui nous protégera-t-elle ? Contre les évêques ? Certes, dans le meilleur des cas. Mais, comme nous l'avons dit, l'exemption nous rattache de façon plus étroite au saint-siège.

Il faut donc sortir de ce milieu des évêques, disait Mgr Lefebvre en 1988, si l'on ne veut pas perdre son âme. Mais cela ne suffit pas, car c'est à Rome que l'hérésie est installée. Si les évêques sont hérétiques [même sans prendre ce terme au sens et avec les conséquences canoniques], ce n'est pas sans l'influence de Rome <sup>2</sup>.

Autrement dit, une exemption des évêques ne suffit pas, car on reste en dernier recours sous l'autorité du Saint-Siège.

Quant à l'autonomie, elle n'irait pas jusqu'à faire abstraction des évêques. Prenons une comparaison : nous avons parlé des religieux exempts.

<sup>1</sup> — *Fideliter* n° 66, p. 12-13.

<sup>2</sup> — *Fideliter* n° 66 p. 28-30.

Or, il suffit de lire l'histoire de l'Église, et l'histoire des ordres religieux pour s'apercevoir rapidement que les relations entre le clergé séculier et le clergé régulier n'ont pas toujours été faciles. Que de malentendus, ou même de jalousies, sources de tensions, et qui manifestent que l'équilibre est toujours fragile. Et pourtant, aucune divergence doctrinale ! Qu'en serait-il donc, vis-à-vis d'évêques si éloignés de la doctrine traditionnelle ?

### La deuxième : le Saint-Siège est en train de supprimer toutes les conditions

Il y a pour Rome deux façons différentes de nous entraîner dans le sillage de Vatican II.

La première, c'est d'exiger au préalable une adhésion formelle au Concile. C'a été la méthode du Saint-Siège jusqu'à présent.

L'autre façon est pour Rome de « lâcher du lest », d'opérer un rapprochement par petits pas, par des actes de « bienveillance », le but étant de marcher ensemble en mettant de côté les principes ; peu à peu, on adhère aux principes de celui avec qui l'on agit. C'est déjà le conseil que donnait Galpérine (proche de Lénine), qui disait en substance : « Ne prêchez pas l'athéisme, vous feriez fuir les gens ; c'a été l'erreur des nihilistes. Mais plutôt, entraînez les masses à lutter pour des intérêts matériels, vous en ferez des athées. »

Mais Rome peut-elle en arriver là ? Hélas oui, la Rome moderniste en est capable. D'abord, pour ce qui est des actes de « bienveillance », voici ce qu'en pensait Mgr Lefebvre :

Ils veulent nous avoir sous leur coupe directement et pouvoir nous imposer justement cette politique anti-Tradition dont ils sont imbus. [...] Je me suis aperçu de cette volonté de Rome de nous imposer leurs idées et leur manière de voir. [...] Ils n'accordent rien par estime de la liturgie traditionnelle, mais simplement pour tromper ceux à qui ils le donnent et diminuer notre résistance, enfoncer un coin dans le bloc traditionnel pour le détruire. C'est leur politique, leur tactique consciente. Ils ne se trompent pas et vous savez quelles pressions ils exercent. [...] Ils font des efforts considérables partout <sup>1</sup>.

Quant aux ouvertures romaines vers la Tradition :

Je ne pense pas que ce soit un véritable retour. C'est comme dans un combat, quand on a l'impression que les troupes vont un peu trop loin, on les retient. [...] Non, c'est une tactique un peu nécessaire comme dans tout combat. [...] C'est pourquoi ce qui peut apparaître comme une concession n'est en réalité qu'une manœuvre pour parvenir à détacher de nous le plus possible de fidèles.

---

<sup>1</sup> — *Fideliter* n° 66, p. 28-30.

C'est dans cette perspective qu'ils semblent donner toujours un peu plus et aller très loin. Il nous faut absolument convaincre les fidèles qu'il s'agit bien d'une manœuvre, que c'est un danger de se mettre entre les mains des évêques conciliaires et de la Rome moderniste. C'est le plus grand danger qui les menace. Si nous avons lutté pendant vingt ans pour éviter les erreurs conciliaires, ce n'est pas pour nous mettre maintenant dans les mains de ceux qui les professent <sup>1</sup>.

La troisième : nous exigeons d'être acceptés  
« tels que nous sommes »

Cela avait été la condition posée aussi par le Barroux.

Quand Rome dit à une communauté : « On vous accepte tels que vous êtes », Rome ne pense pas cela. Rome pense en réalité : « On vous accepte tels que vous serez, tels que vous allez devenir. » Les romains savent par expérience que, lorsqu'il y a un accord, la communauté va évoluer plus ou moins vite. Donc, ils nous acceptent tels que nous serons dans un an, cinq ans, dix ans ; pas tels que nous sommes aujourd'hui, avec notre opposition à la nouvelle messe et au Concile <sup>2</sup>.

Nous avons vu, à l'article 1<sup>er</sup>, que Rome s'efforce d'obtenir, déjà avant la reconnaissance, que nous devenions tels qu'ils veulent que nous soyons : c'est-à-dire que nous passions du combat de la foi à une attitude de discussions académiques sur le Concile. Dès lors ils n'auront plus de difficulté à nous accepter « tels que nous sommes », ou plutôt tels que nous serons si nous acceptons ce changement d'attitude.

La quatrième : nous continuerons à dénoncer les erreurs ;  
rien ne sera changé

Au moment de la reconnaissance, dans le meilleur des cas, on peut espérer que rien ne sera changé. Mais, avec le temps, l'exercice de l'autorité finit par corroder les convictions et cela peut aller vite. Ainsi, l'Institut du Bon Pasteur, deux mois après sa fondation, se voulait « porteur d'une bonne nouvelle : la guerre de 1970 est terminée. Quarante-cinq ans après le concile Vatican II, il faut cesser de ressasser la même langue de bois ».

Non, répondait énergiquement Arnaud de Lassus, la guerre de 1970 – autrement dit la lutte contre les erreurs doctrinales et les désordres qui en résultent, introduits ou aggravés par le concile Vatican II – cette guerre n'est pas termi-

---

<sup>1</sup> — *Fideliter* n° 70, p. 12, 13, 16.

<sup>2</sup> — *Le Sel de la terre* 88, « Chute et dérive du Barroux » par le père Bruno. Toute la suite de l'article est la parfaite illustration du phénomène dont nous traitons.

née. Les enjeux sont les mêmes aujourd'hui qu'hier : c'est le même libéralisme, [...] le même esprit conciliaire imprégné de la philosophie des lumières, la même perte du sens de la vérité auxquels il faut s'opposer [...]. On ne baisse pas les bras en plein combat, quand le combat en cause – celui de la vérité contre l'erreur – n'admet pas d'armistice. C'est à cela que nous conduit l'Institut du Bon Pasteur. Comment pourrions-nous le suivre dans cette voie ? Une voie qui s'avère irréaliste, car elle ne tient pas compte de la réalité des choses <sup>1</sup>.

En outre, habituellement, Rome commence par imposer des exigences qu'elle juge minimales, pour ensuite les augmenter. Par exemple, lors du ralliement des prêtres de Campos, le père Cottier s'en réjouissait, tout en ajoutant :

Peu à peu il faudra prévoir des pas supplémentaires : par exemple, qu'ils participent aussi à la concélébration dans le rite réformé. Mais nous ne devons pas précipiter. [...] La communion retrouvée dans l'Église a son dynamisme interne qui mûrira <sup>2</sup>.

Plus loin, il ajoute que la communion enclenche tout un processus.

Ceci s'est vérifié aussi dans l'Institut du Bon Pasteur. Une certaine liberté lui avait été laissée, à sa fondation, par rapport au Concile. Lors de la première visite canonique, en 2012, la commission *Ecclesia Dei* a demandé de retirer des statuts la mention que la messe tridentine était exclusive ; en outre,

plus que sur une critique, même « sérieuse et constructive », du concile Vatican II, les efforts des formateurs devront porter sur la transmission de l'intégralité du patrimoine de l'Église, en insistant sur l'herméneutique du renouvellement dans la continuité, et en prenant pour support l'intégrité de la doctrine catholique exposée par le *Catéchisme de l'Église catholique* [1992] <sup>3</sup>.

Le même processus s'est renouvelé avec l'Oasis de Jésus-Prêtre. L'Oasis de Jésus-Prêtre est une congrégation fondée par le père Muñoz, prêtre espagnol, né en 1927. Il fonda en 1966 une congrégation de religieuses contemplatives, dont les membres s'offrent pour la sanctification des prêtres et des âmes consacrées, dans l'esprit de saint François de Sales. Elle fut approuvée alors comme pieuse union. En 1986, Mgr Lefebvre en approuva les constitutions <sup>4</sup>. En 2007, le père Muñoz sollicita de Rome la reconnaissance de la congrégation. Les constitutions furent alors approuvées *ad experimentum*, moyennant quelques retouches insignifiantes. En 2016, pour les cinquante ans de la fondation, le même Mgr Pozzo qui a fait la visite de

<sup>1</sup> — *Action Familiale et Scolaire* n° 188, p. 1-2.

<sup>2</sup> — Cité dans *Le Sel de la terre* 40, p. 166.

<sup>3</sup> — Revue de presse du district de France n° 301, 16 avril 2012. (Le rapport est d'un certain Mgr Pozzo...)

<sup>4</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 42, p. 246-248.

l'Institut du Bon Pasteur en 2012, a accordé à l'Oasis l'approbation définitive, avec, cette fois, des modifications de taille : il n'y a pas de supérieure générale, mais chaque supérieure locale dépend de l'évêque du lieu (donc, elle est plus vulnérable ; l'unité de la congrégation est compromise) ; la messe traditionnelle n'est plus le rite exclusif, mais le « charisme » propre. C'est l'entrée dans le pluralisme conciliaire.

### La cinquième : Le pape prend notre défense

Certes, dit-on, il a lu deux fois la biographie de Mgr Lefebvre ; mais pourquoi ? Est-ce parce qu'il a été enthousiasmé par son combat ? Ou est-ce pour mieux connaître le dossier, mieux cerner la « psychologie » des traditionalistes ? Lénine était allé passer des vacances en Vendée ; ce n'était certes pas pour vénérer la mémoire des héros vendéens, mais pour mieux voir sur le terrain comment la Révolution peut arriver à juguler les soulèvements ; ceci lui a été bien utile pour son coup d'État d'octobre 1917.

Le pape veut-il vraiment nous protéger ? Et contre qui ?

– Contre les évêques ? Envisageons deux cas.

- Premier cas : il y a un conflit sur une question doctrinale. Le pape soutiendra-t-il l'évêque avec qui il est doctrinalement d'accord, ou le prêtre de la FSSPX qui critique le Concile ? En outre, pour les affaires courantes, ce n'est pas directement le pape qui s'en occupe, mais les congrégations romaines qui exercent le pouvoir pontifical en son nom. C'est ce qui s'est passé en 1999 avec la Fraternité Saint-Pierre : le pape n'est pas intervenu, et même le « cardinal Ratzinger, qui avait semblé s'engager assez nettement en faveur des catholiques *Ecclesia Dei*, s'est tu. « En réalité, son discours du 24 octobre 1998 annonçait déjà son prudent retrait <sup>1</sup>. »

- Deuxième cas : il s'agit d'un problème disciplinaire, par exemple une injustice commise contre la FSSPX. Le pape aura-t-il assez d'autorité pour faire justice ? Les dernières décennies montrent que le pape n'a plus qu'un pouvoir – de fait – limité sur les évêques. Peut-on raisonnablement prévoir qu'il est prêt à se mettre à dos toute une conférence épiscopale pour nous défendre ?

– Contre... le pape lui-même ? Même un pape conservateur peut très bien nous imposer quelque chose d'inacceptable. Qui nous protégera du pape ?

Enfin, ajoutons que l'expérience des vingt-cinq dernières années prouve que Rome ne tient pas ses promesses.

En 1999, c'est ce que disait Michael Davies :

---

<sup>1</sup> — *Fideliter* n° 132, p. 20.

Mgr Lefebvre s'est dégagé de l'accord de 1988 avec le Saint-Siège parce qu'il sentait qu'il ne pouvait pas se fier au Vatican pour garder ses promesses. Il semblerait qu'il y ait maintenant à la Curie des forces puissantes déterminées à prouver qu'il avait raison <sup>1</sup>.

Rome est prête à nous promettre la lune, mais retenons les leçons de l'histoire. Un accord « blindé » devient inefficace dès lors que les détenteurs de l'autorité ne sont pas fiables. Nous imaginons trop les choses comme si nous avions affaire soit à des chefs intègres qui tiennent parole, soit à des égaux. En réalité, ce sont eux qui ont l'autorité, et une fois qu'ils ont autorité sur nous, ils ont tout en mains pour nous mettre au pas.

La sixième : notre cas n'est pas semblable à celui des autres communautés unies à Rome qui étaient demandeuses

L'objectant insinue que ces communautés ont eu un désir déréglé d'être reconnues, tandis que nous, nous savons nous maîtriser, attendre. Bref, il laisse entendre que l'intégrité morale est une garantie suffisante pour ne pas tomber. Or, on peut être très vertueux et se laisser tromper. Combien de braves fidèles ont été trompés par leurs pasteurs après le Concile. De même, après les ralliements successifs, des religieux intègres qui avaient suivi leurs supérieurs ont parfois ouvert les yeux bien des années après. Mgr Lefebvre lui-même s'est laissé tromper en signant le protocole. On peut multiplier les exemples à l'envi : Léon XIII et son ralliement, Pie XI et l'affaire des Cristeros ainsi que celle de l'Action française, etc.

La septième : Les communautés unies à Rome sont restées fidèles, au moins à la messe traditionnelle

Oui, la plupart de ces communautés disent exclusivement la messe traditionnelle ; encore faut-il remarquer que toutes ont admis la légitimité de la nouvelle messe. C'est le minimum de ce que la Rome néo-moderniste exigeait.

Maintenant, la liturgie n'est pas tout ; pendant le Concile, on célébrait la messe traditionnelle ; pendant la Révolution française, les prêtres jureurs ne connaissaient pas d'autre rite. Or, lesdites communautés ont-elles fait « peu de concessions » ? S'il s'agit de concessions d'ordre liturgique, oui, c'est vrai. Rome commence toutefois à vouloir imposer le culte des nouveaux « saints » et l'usage de nouvelles préfaces. Mais s'il s'agit de concessions d'ordre doctrinal, on ne peut certainement pas dire qu'il y ait eu « peu de concessions ».

---

<sup>1</sup> — *Ibid.*, p. 28.

En effet, quant à l'œcuménisme, la Fraternité Saint-Pierre a consacré le numéro de novembre 2004 – février 2005 de *Tu es Petrus* (Revue du district de France) à justifier le scandale d'Assise, et de façon générale, le dialogue interreligieux. La même revue, en 2007 (n° 108-109) a justifié la prière de Benoît XVI dans la mosquée d'Istanbul. Le père Basile, du Barroux, a écrit deux ouvrages (2013) pour justifier l'œcuménisme conciliaire. L'IBP se tait sur les scandales œcuméniques du pape ; l'abbé de Tanoüarn, toutefois, a pris la parole, mais pour prendre la défense de la réunion d'Assise en 2011.

Pour ce qui est de la liberté religieuse, nous avons déjà mentionné la thèse du père Basile. Même l'IBP a fait des déclarations visant à justifier la liberté religieuse. Ce sujet revient régulièrement dans les publications, notamment celles de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier.

On pourrait ajouter encore que la Fraternité Saint-Pierre, l'IBP, les prêtres de Campos, l'Institut du Christ-Roi, le Barroux..., participent aux JMJ, ou, du moins, encouragent à y participer.

L'œcuménisme, le dialogue interreligieux, la liberté religieuse sont des monstruosités, souverainement injurieuses envers l'adorable Trinité ; on ne peut en aucune façon dire que ce sont là « peu de concessions ». C'est tout le fondement de notre combat qui est ruiné.

Force nous est de conclure qu'il y a bien eu un ralliement doctrinal, alors qu'au début, ces communautés n'avaient en vue qu'un ralliement stratégique <sup>1</sup>. L'épithète de « ralliés » leur convient donc parfaitement.

### La huitième : nous cherchons à être unis à la *fonction*, non à la *personne* du pape

Comment est-on uni à la fonction du pape, c'est-à-dire, comment est-on en communion avec le vicaire du Christ, avec l'Église catholique ? Tout simplement par l'absence de schisme, comme l'explique très bien le cardinal Billot :

Le lien de communion est rompu à cause du schisme. [...] Outre le caractère du baptême, le lien de l'unité de foi et de communion catholique, aucune autre condition n'est requise pour faire partie de l'Église <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> — Le terme de ralliement a d'abord désigné l'acte des monarchistes et bonapartistes français qui adhèrent à la République à partir de 1892, sur la consigne de Léon XIII. Le but était stratégique : unir les forces catholiques pour combattre les lois persécutrices. De fait, l'âme de cette politique était l'esprit de conciliation avec un gouvernement qui ne demandait d'autres gages que l'acceptation des lois persécutrices. Le résultat fut que les catholiques perdirent l'esprit de combat, et finirent par adopter les idées libérales. Ainsi, le ralliement stratégique se solda par un ralliement doctrinal.

<sup>2</sup> — Cardinal BILLOT, *L'Église*, Publications du Courrier de Rome, Versailles, 2010, tome II, p. 68 et p. 76.

Or nous ne sommes pas schismatiques ; nous sommes unis au vicaire du Christ, à sa fonction. Maintenant, le problème qui se pose est celui de l'exercice qu'il fait de son pouvoir. Nous avons vu que cet exercice est ordonné à une fin opposée au règne de Notre-Seigneur. Or, comme le dit l'adage, *actiones sunt suppositorum* (Voir III q. 3, a. 1), les actions appartiennent au suppôt, à la personne. Donc, l'activité que déploie le pape François – activité révolutionnaire – doit être attribuée à sa personne, et non à sa fonction (car alors, il n'agit pas en tant que pape). Or, c'est précisément de l'influence qu'il exerce par son activité que nous voulons nous protéger, en refusant un statut canonique. Par conséquent, nous sommes pleinement d'accord avec l'objectant en disant qu'il faut être unis à la fonction du pape et non à sa personne ; et pour ce faire, il faut refuser un statut canonique qui nous lierait à sa personne et nous livrerait à ses influences.

## **conclusion portant sur les précédents articles <sup>1</sup>**

Nous pouvons à présent conclure en répondant à la question initiale : «  
Pouvons-nous accepter une reconnaissance canonique offerte par un pape néo-moderniste ? »

– Étant donné sa nouvelle ecclésiologie, dont un des principes fondamentaux est le pluralisme, il cherche à nous faire entrer dans ce système pluraliste. Ainsi, il nous est impossible d'accepter l'acte même de la reconnaissance, même antérieurement au danger pour la foi.

– Après la reconnaissance, les barrières canoniques étant tombées, l'osmose avec les milieux conciliaires est inévitable, mettant en péril notre foi.

– Enfin, une autorité néo-moderniste cherchera à nous imposer ses idées, nous faisant abandonner le combat de la foi, et nous faisant peu à peu adhérer aux erreurs modernes.

Ces trois éléments sont inclus dans le processus d'une reconnaissance. Par conséquent, nous ne pouvons pas accepter une reconnaissance canonique offerte par le pape actuel ; et par conséquent, on ne peut envisager d'accord avant une conversion doctrinale du saint-Père.

Maintenant, il nous reste à voir si cette conclusion est une règle à tenir de façon absolue, ou si elle est simplement une mesure prudentielle.

---

<sup>1</sup> — Voir les articles de MAUBERT tirés de *L'Acampado* précédemment parus dans *Le Sel de la terre* (n° 100, p. 198 et suivantes ; n° 101, p. 173 et suivantes ; n° 102, p. 191 et suivantes ; n° 103, p. 194 et suivantes ; n° 104, p. 195 et suivantes).

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**